

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 475 G Subvention à l'association Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif (UNISDA) (10e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose l'attribution d'une subvention à l'association « Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif (UNISDA) » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à l'association « Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif (UNISDA) », (Simpa 122681 Dossier 2013_02469).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2013 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.